



Building Skills

coaching & training



Après 3 mois du lancement de « Tunichèque » : Quels sont les challenges et les solutions proposées afin de bien servir la clientèle et s'aligner aux exigences réglementaires



Lieux

Hôtel Novotel,
Avenue Mohamed V, Tunis



Date

19 et 20 Mai 2025



Coût

Le prix par participant est fixé
à **1.850 Dinars** Hors Taxes.



Pièces Jointes

- Planning et programme du workshop
- Bulletin d'inscription (retour par e-mail)

Intérêt de la formation

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation du chèque notamment avec la publication de la loi n°2024-41 du 2 Août 2024 et la circulaire de la BCT n°2024-14 du 21 novembre 2024 relative aux obligations à la charge de la banque en matière de transactions par chèque, plusieurs exigences ont été revisitées notamment celles régissant le cycle de vie du chèque depuis sa délivrance jusqu'à son paiement en passant par les éventuels incidents de paiement et les alternatives de régularisation.

Par ailleurs, et sous la responsabilité de la BCT, une nouvelle plateforme appelée « Tunichèque » a été lancée pour doter surtout les commerçants et tout bénéficiaire de chèques de s'enquérir sur les trieurs, les chèques avant de les accepter voire même de réserver à distance et gratuitement la provision desdits chèques.

Après 3 mois de fonctionnement, aussi bien « Tunichèque » que le nouveau cadre réglementaire des chèques ont considérablement impacté aussi bien le comportement des utilisateurs de ce moyen de paiement que l'offre des services des paiements digitaux des banques, de la Poste et des établissements de paiement.

Parallèlement, la SIBTEL, gestionnaire de « Tunichèque » vient d'enclencher le processus de refonte du système national de télécompensation dont les chèques qui impactera sans doute les Systèmes d'informations des différents adhérents à ce système.

A cet effet, les banques sont invitées à appréhender les nouvelles exigences réglementaires et techniques des chèques, réinventer l'offre des services de paiements digitaux et se bien préparer à la refonte du Système national de télécompensation pour bien servir leurs clients aussi bien des particuliers que des entreprises et professionnels.

Objectifs de la formation

Au terme de ce workshop les participants devraient être en mesure de :

- Maîtriser les exigences réglementaires régissant le traitement des chèques ;
- Anticiper les attentes des clients en matière de paiement digital alternatif aux chèques ;
- Se préparer à la deuxième version de « Tunichèque » pour se conformer pleinement aux exigences réglementaires ;
- Se préparer aux nouveautés de la refonte du système national de télécompensation.

Public cible

Cette formation est destinée principalement aux cadres bancaires et des établissements financiers notamment chargés de :

- Compensation
- Cadres relevant de l'Organisation, de la Conformité et d'audit,
- Cadres relevant du département du risk management,
- Cadres relevant de l'Informatique,
- Responsable Qualité,
- Chefs d'agences et chargés de clientèle.

Lieux



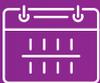
Hôtel Novotel, Avenue Mohamed V, Tunis, Tunisie

Toutes les commodités propices à une formation de haut niveau seront de mise : salle de conférences polyvalente, équipement audiovisuel, écran et flip chart, vidéoprojecteur, régie sonorisation, connexion internet WIFI, etc.



Supports

Une documentation riche sur support magnétique servira de base pédagogique et sera remise aux participants au premier jour de la formation.



Date

19 et 20 Mai 2025



Coût

Le prix par participant est fixé à **1.850 Dinars Hors Taxes**. Ce montant couvre les frais d'inscription, les supports pédagogiques, les pauses café et les repas-déjeuners.

Programme de formation

1^{ère} journée : Nouvelles exigences réglementaire du chèque et responsabilités du banquier

- Nouvelles conditions de forme du chèque
- Processus de délivrance du carnet de chèque
- « Tunichèque » la Plateforme unifiée des chèques électroniques
- Gestion des incidents de paiement

2^{ème} journée : les autres nouveautés en matière de chèques

- La version 2 de « Tunichèque » bientôt en vigueur
- Quel moyen de paiement alternatif au chèque pour bien servir le client
 - Le paiement différé par carte ;
 - Le prélèvement
 - La lettre de change
- La refonte du système national de télécompensation et impact sur le traitement des chèques.